

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB

**Date d'exécution :** 06/02/2018

**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)

**Vouch-No. :** 17-0012062381

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB (86OWA09100)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et peintures, solvants, diluants

##### Catégories de produits [PC]

PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

##### Catégories d'articles [AC]

SEE TECHNICAL DATA SHEET

AC1 - Véhicules

AC2 - Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques

AC4 - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique

AC5 - Tissus, textile et habillement

AC6 - Articles en cuir

AC7 - Articles métalliques

AC8 - Articles en papier

AC10 - Articles en caoutchouc

AC11 - Articles en bois

AC13 - Articles en plastique

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/dds/](http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds/)

##### Catégories de processus [PROC]

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles

PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles

PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

##### Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)  
ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Paulypaint Coatings nv

**Rue :** Havenlaan 8

**Code postal/Lieu :** 3980 Tessenderlo

**Téléphone :** +32 13 667546

**Telefax :** +32 13 661741

**Contact pour informations :** Ihsan Ozdemir ( T: +32 13667546 E: ehs@plpcoatings.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ihsan Ozdemir ( T: +32 13667546 E: ehs@plpcoatings.com)  
+32 13 667546 (bereikbaar tijdens kantooruren: 8.30 uur - 17.00 uur)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient ACIDES GRAS, C-18-INSATURÉS, DIMÈRE, COCOSALKYLAMINES. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46 ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids :  $\geq 10 - < 20$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49 ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475791-29 ; N°CE : 203-603-9; N°CAS : 108-65-6

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

HYDROCARBONS C7-C9 N ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119473851-33 ; N°CE : 920-750-0

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

ACIDES GRAS, C-18-INSATURÉS, DIMÈRE, COCOSALKYLAMINES ; N°CAS : 68647-95-0

Poids :  $\geq 0,1 - < 1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB

**Date d'exécution :** 06/02/2018

**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)

**Vouch-No. :** 17-0012062381

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. 20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Maux de tête Vertiges Vomissement

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>) Monoxyde de carbone Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Produits de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sciure de bois Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Manipulation Protection contre l'incendie et les explosions les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Protéger des radiations solaires directes. 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter Acide fort Agent oxydant Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

**Température de stockage :** 12 mois dans l'emballage d'origine, non ouvert, protégé des températures excessives ( - 5°C < t°C < 35°C).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Type de valeur limite (pays d'origine) Exposure Limit (8h) ( B )

:

Valeur seuil : 1461 mg/m<sup>3</sup> / 400 ppm  
Version : 01/01/2007

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) Exposure Limit (8h) ( B )

:

Valeur seuil : 1210 mg/m<sup>3</sup> / 500 ppm  
Version : 01/01/2007

Type de valeur limite (pays d'origine) Exposure Limit (15min) ( B )

:

Valeur seuil : 2420 mg/m<sup>3</sup> / 1000 ppm  
Version : 01/01/2007

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:

Valeur seuil : 500 ppm / 1210 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 08/06/2000

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6

Type de valeur limite (pays d'origine) Exposure Limit (8h) ( B )

:

Valeur seuil : 275 mg/m<sup>3</sup> / 50 ppm

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( B )  
Valeur seuil : 550 mg/m<sup>3</sup> / 100 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08/06/2000  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08/06/2000  
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Valeur seuil : 221 mg/m<sup>3</sup> / 50 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( B )  
Valeur seuil : 442 mg/m<sup>3</sup> / 100 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08/06/2000  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08/06/2000

### Remarque

Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique H: à résorption cutanée

### Valeurs limites biologiques

Valeurs limites biologiques

### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL PNEC

#### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)  
Valeur seuil : = 174 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

Valeur seuil :	= 174 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	= 14,8 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	= 108 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	= 1,6 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	= 289 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	= 77 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	= 180 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	= 289 mg/m <sup>3</sup>

### PNEC

Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Temps d'exposition :	Long terme (continuel)
Valeur seuil :	= 0,327 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Terre
Temps d'exposition :	Long terme (continuel)
Valeur seuil :	= 12,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC terre, eau douce (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Terre
Temps d'exposition :	Long terme (continuel)
Valeur seuil :	= 2,31 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Temps d'exposition :	Long terme (continuel)
Valeur seuil :	= 6,58 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

### Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

#### Exposition répétée ou prolongée:

Type de gants: caoutchouc fluoré PVA , épaisseur du gant : (\*), Durée de perméation : > 480 min , Commentaires : EN 374 (\*) toute l'épaisseur

#### Lors de l'exposition par les éclaboussures:

Type de gants : Nitrile , épaisseur du gant : > 0.45 mm , Durée de perméation : > 30 min , Commentaires : EN 374 Protection des mains

**Matériau approprié :** Caoutchouc butyle

### Protection respiratoire

23 - Ne pas inspirer les vapeurs. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE. Normes DIN/EN (EN 529) Types de filtre: A et AX (Brun) // Classe 1, 2 et 3

### Mesures générales de protection et d'hygiène

13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Données de sécurité

<b>État :</b>			liquide
<b>Point éclair :</b>		<	21 °C
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,41 g/cm <sup>3</sup>
<b>Viscosité:</b>	( 25 °C )		75 - 85 KU
<b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>		>	1

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide fort Agent oxydant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets aigus

###### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4935 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	11,3 g/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	9750 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3523 mg/kg

###### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	12126 mg/kg

###### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 ( ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1600 mg/l
Paramètre :	CL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	27124 mg/m <sup>3</sup>
Temps d'exposition :	4 h

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique

###### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre :	EC50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	= 1 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Facteur de bioconcentration (FBC)  
Facteur de bioconcentration (FBC)  
Concentration : = 25,9

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer en observant les réglementations administratives.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

**Transport maritime (IMDG)**

PAINT RELATED MATERIAL

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

**Classe(s) :** 3  
**Code de classification :** F1  
**Danger n° (code Kemler) :** 33  
**Code de restriction en tunnel :** D/E  
**Réglementations particulières :** 640D · LQ 5 I · E 2  
**Étiquette de danger :** 3

**Transport maritime (IMDG)**

**Classe(s) :** 3  
**Numéro EmS :** F-E / S-E  
**Réglementations particulières :** LQ 5 I · E 2  
**Étiquette de danger :** 3

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Classe(s) :** 3  
**Réglementations particulières :** E 2  
**Étiquette de danger :** 3

### 14.4 Groupe d'emballage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB  
**Date d'exécution :** 06/02/2018  
**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)  
**Vouch-No. :** 17-0012062381

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures**

Valeur limite en UE (cat. A/i) : 500 g/l.

#### Directives nationales

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

##### VOC-Directive

Valeur de COV : < 476 g/l selon 31. BImSchV

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** PAULYROUTE AROMAATVRIJ AIRLESS  
TEINTES EXEMPTS DE PLOMB

**Date d'exécution :** 06/02/2018

**Date d'édition :** 16/02/2018

**Version (Révision) :** 4.3.0 (4.2.0)

**Vouch-No. :** 17-0012062381

---

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---